PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 janvier 2025 à

L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 15h00

CONVOCATION DU 6 janvier 2025

Présents	Edouard PHILIPPE, Fabienne DELAFOSSE , Jean-Baptiste GASTINNE, Jean Pierre OLLIVIER, Quentin SCHOUMACHER, Cédric ANGOUJART, Bernard CARROT
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Catherine MORIN-DESAILLY à Jean Baptiste GASTINNE Augustin Bœuf à Quentin SCHUMACHER Franck SENANT à Cédric ANGOUJART

2025-004

Délibération dématérialisation des actes 2025- 04

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que l'EPCC FRENCH LINES souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ; que le prestataire du logiciel de comptabilité a une accréditation pour fournir cette prestation dont le montant est de 770€.

Le conseil d'administration décide

- Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Donne leur accord pour que l'EPCC accède aux services ACTES proposés par la société .BERGER LEVRAULT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Autorise le président ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de la Seine-Maritime , représentant l'État à cet effet

Le Président du conseil d'administration de l'EPCC French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 8 février 2025 après réception Préfecture le 7 février 2025

Publication le 8 février 2025

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 18 décembre 2024 après réception Préfecture le 18 décembre2024

Publication le 19 décembre 2024